

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MERCREDI, 22 NOVEMBRE 1797.

Extrait d'une lettre de Constantinople, du 25 Octobre.

L'ambassadeur françois a eu le 19 de ce mois une conférence avec le Reis Effendi dans la maison du Canal, qui a duré quatre heures. On présume qu'elle a été relative à la situation présente de la république de Venise, dont le démembrement précaire de son entière disparition, n'a fait ici jusqu'à ce moment qu'une sensation très concentrée.

L'*Ambar Emini*, qui fut arrêté par ordre du Grand-Seigneur à l'occasion du dernier incendie des magasins, auroit eu la tête tranchée, si la protection du Capitan-Pacha n'étoit intervenue en sa faveur, et n'avoit fait commuer sa peine en un exil. Cet amiral s'exposa tellement pour repousser les progrès du feu, qu'une des poutres embrasées de l'édifice, lui tomba sur le pied, et lui occasionna une si violente luxation, qu'il n'est point encore guéri.

Suite de Londres, du 5 Novembre.

Le Roi ne s'est point rendu au Nore, comme il l'avoit projeté. S. M. s'étoit embarquée sur la Tamise, avec les lords de l'amirauté, à bord de la Reine Charlotte; mais le tems devint si orangeux qu'Elle fut obligée de rétrograder.

S. M. a accordé un pardon absolu à 180 matelots séditieux qui étoient détenus prisonniers à bord du vaisseau le *Chatham*.

L'amiral Winter et le vice-amiral Reyntjes sont arrivés à Londres. Le dernier est toujours fort incommodé de ses blessures; il est âgé de 72 ans. L'amiral Winter n'en a que 37; il paroît vivement désirer de retourner en Hollande.

Extrait des Nouvelles de Londres, du 10 Novembre.

Le colonel Graham qui arriva dernièrement à Douvres, annonce qu'on s'attend à Calais à un embargo général, et qu'on a contracté pour

des casernes qui contiendront un grand nombre de troupes.

La menace d'une descente n'effraie pas beaucoup les Anglois. Les fonds se soutiennent, et l'on va même désarmer une partie des vaisseaux de ligne.

Le Lord vicomte Duncan a commencé à siéger, le 8, à la Chambre des Pairs. Dans cette séance, Lord Grenville a fait une motion à l'occasion de la rupture des négociations. Il a proposé une adresse à S. M. portant en substance que les représentans du peuple anglois sont résolus à défendre à tout prix la personne de S. M. et le gouvernement, et à faire les plus grands efforts pour la continuation de la guerre etc. Cette motion a été adoptée avec une unanimité absolue.

Mr. Pitt a annoncé dans la chambre des communes, que le 20 de ce mois, il feroit dans le comité des voies et moyens quelques propositions très-importantes qui serviroient de base au plan de subides pour l'année suivante.

—Les 3 pour cent consolidés sont à 49 $\frac{1}{4}$.

Suite de Paris, du 13 Novembre.

Les deux lettres auxquelles le Rédacteur donne le titre pompeux de *correspondance pontificale & Royale* roulent uniquement sur des faits particuliers et qui n'offrent aucun résultat. L'une datée du 12 Octobre 1797, a dû être écrite par Mrs. Blandin, curé de St. Pierre, d'Orléans, et Donatien Dufresne, curé de St. Pierre de Meun, retirés dans un bourg près Sion en Valais, à Mgr. di Pietro à Rome, sous le couvert du cardinal secrétaire d'Etat. Il est bon, dit le Rédacteur, de connoître par l'extrait de cette lettre, la mission que ces bons prêtres venoient remplir en France & les soins paternels dont s'occupe Sa Sainteté à l'égard de la République.

Cet extrait commence ainsi: „Monseigneur, Votre Seigneurie illustrissime nous a permis de lui écrire & de lui donner le détail de nos succès dans les affaires dont elle nous avoit chargés. Quand nous sommes partis de Rome pour retourner en France, nous espérons remettre nous-mêmes dans les mains de Monseigneur l'Archevêque de Paris deux brefs à lui adressés par Sa Sainteté, pour lui confier l'administration du diocèse d'Orléans, & prendre les informations nécessaires concernant les débits de son évêque. Mais à peine étions nous aux confins de l'Italie, que nous avons appris les événemens nouvellement arrivés en France, lesquels nous ont empêchés d'aller plus avant, & nous ont forcés de rester ici, jusqu'à ce que des tems plus prospères nous permettent de reprendre notre projet. En conséquence, nous avons envoyé les deux brefs à Monseigneur l'Archevêque de Paris, qui a répondu qu'il n'avoit pas eu devoir attendre ces brefs pour prendre, en qualité de métropolitain, l'administration du diocèse d'Orléans, d'autant que selon le droit canonique, cette administration lui appartenoit en conséquence de la défection de l'évêque & de son apostasie notoire & publiquement affichée; que son devoir exigeoit qu'il pontât, autant qu'il le pourroit, aux besoins spirituels de ce diocèse; qu'il avoit déjà nommé des vicaires généraux, à la tête desquels est précisément celui que nous lui avons indiqué. Quand il aura préparé les preuves de tous les délits dudit évêque, il en informera assurément Sa Sainteté, afin qu'elle puisse prononcer sa condamnation. „

Le reste contient la demande d'une lettre de recommandation pour S. A. S. Mgr. l'évêque d'Augsbourg, au cas qu'il n'entrât pas dans les vues du gouvernement Pontifical de recevoir de nouveau ces ecclésiastiques dans ses états &c.

Voici la lettre que M. le comte d'Avaray doit avoir écrite à M. le comte de Mestri à Turin:

Blanckenbourg le 28 Septembre 1797.

„Sans doute, M. le comte, le Roi auroit fait avec le plus grand plaisir la démarche que vous désirez de sa part, mais le terrible événement du 4 Septembre ne lui en laisse pas les moyens, et c'est un nouveau regret pour lui de perdre ainsi l'occasion qu'il auroit eue de vous donner un témoignage particulier de sa satisfaction, je puis dire de sa reconnaissance. Le Roi a considéré cependant que la distribution de votre ouvrage dans l'intérieur du royaume, ne peut se faire sans un surcroît de dépenses, et il m'a chargé de vous faire passer cinquante louis dont vous disposerez comme vous le jugerez convenable. Cette somme vous donnera, non pas la mesure de son estime pour vous, mais celle du fâcheux état de ses finances; j'ai été obligé de retarder ma réponse, pour attendre une lettre de change que je ne pouvois tirer que de Hambourg. C'est un léger inconvénient que mes observations vous soient arrivées trop tard pour trouver place dans la seconde édition de votre ouvrage. Ce qui me fait le plus de peine, c'est que vous n'ayiez pu y ajouter (dans l'ouvrage) un chapitre sur l'affreux événement du 4 Septembre. Il seroit à souhaiter que vous eussiez lié cette catastrophe au plan de votre ouvrage, qu'elle semble déranger. C'est un

sujet bien important à traiter, mais que nul écrivain ne peut traiter mieux que vous. Qui fera sentir aux François combien sont impudens et vils les tyrans qui les asservissent? Qui les soulèvera contre cet odieux despotisme, qui attente à la représentation nationale, jusques dans son sanctuaire; qui met le corps législatif sous le joug, et lui fait consacrer tous ses actes les plus tyraniques; qui frappe de déportation les députés les plus probes, les plus courageux, les plus éloquens, les plus chers à la nation, sans les accuser, sans les entendre, sans preuve, sans examen; qui annule par un acte de sa toute-puissance, tant d'assemblées primaires, tant d'élections dont la légitimité étoit authentiquement reconnue; qui détruit enfin de fond en comble cette marotte philosophique du siècle, la souveraineté du peuple, à laquelle trente millions d'hommes doivent la théorie de la liberté et la réalité de l'esclavage? Voilà, M. le comte, une matière bien digne de votre plume énergique et profonde etc. Agréez les vœux que je forme pour vous voir la traiter et les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être etc.

Signé, le comte d'Avaray.

Le Rédacteur observe que cette détresse financière où se trouve la cour de Blanckenbourg, doit donner lieu à bien des réflexions..... Il en est une qui se présente d'elle même; la voici: Si la cour de Blanckenbourg manque de moyens pécuniaires, c'est donc à tort que différens journaux et le Rédacteur lui-même ont avancé qu'elle soldoit dans l'intérieur une foule d'agens de toute espèce, pour opérer la contre-révolution; c'est à tort qu'ils ont dit qu'elle avoit répandu l'or à pleines mains pour gagner Pichegru et les autres personnes impliquées dans la dernière conjuration etc.

Il paroit que l'expédition projetée contre l'Angleterre n'aura lieu qu'au printemps prochain. Suivant les lettres de Brest, il ne se fait encore aucun préparatif dans ce port; l'on continue même à désarmer quelques vaisseaux. Un fait assez remarquable et qui pourroit faire croire que l'Angleterre n'est pas si éloignée de faire la paix qu'on le dit, c'est le parti que vient de prendre son ministère de faire payer à ceux des peuples avec lesquels elle est en guerre, les arrérages des fonds qu'avant les hostilités, ils avoient placés sur la banque d'Angleterre. Voici, mot pour mot, un avis que nous trouvons sur ce sujet, dans les journaux de la Belgique, adressé aux propriétaires des fonds anglois: „Le cit. Pierre-Joseph Caroly, ancien notaire, demeurant rue d'Assaut, N^o. 767, à Bruxelles, prévient le public qu'une

maison de banque, ancienne et solide, établie dans cette ville, a obtenu du gouvernement britannique la permission de percevoir à Londres les dividendes arriérés et futurs sur les divers fonds royaux de l'Angleterre. Comme nombre de propriétaires se trouvent privés depuis 1794, de la jouissance de leurs revenus du chef des capitaux qu'ils ont dans les fonds publics, ils pourront s'adresser chez ledit Caroly, qui leur donnera les instructions nécessaires pour parvenir au recouvrement de leur dû.,

La situation de plusieurs départemens du Midi, dit le *Journal des Hommes Libres*, est toujours alarmante. Il y a des points très nombreux couverts de brigands. Lyon donne toujours des inquiétudes; l'audace avec laquelle on s'y moque de la république est au même degré qu'avant le 18. L'on refuse publiquement d'y porter la cocarde; l'on dit aux sentinelles qui veulent faire exécuter cette consigne, qu'ils ne rendront les Lyonnais républicains que par le chapeau. C'est une des communes qui doit être la plus surveillées.,

Une lettre de Philadelphie en date du 12 Septembre, contient ce qui suit:

„Le général Kosciusko est allé visiter à New-Brunswick le général White. Avant son départ, un officier public est venu lui offrir la cession d'une propriété nationale, à laquelle il avoit droit pour sa part dans les récompenses que le peuple américain a accordées à ceux qui l'ont bien servi pour le recouvrement de la liberté. L'officier public a prévenu en outre le général qu'il lui étoit dû encore une somme d'argent pour appointemens arriérés. Kosciusko a répondu que, tant que la fortune avoit paru lui sourire dans son pays natal, il n'avoit pas eu l'intention de recevoir des Etats-Unis aucune récompense particulière; mais que, dans les circonstances où il se trouvoit, il ne refusoit point de recevoir ce qu'on offroit lui être dû. On a calculé que les appointemens dus à ce général, en y comprenant les intérêts, se monteront au moins à 20 mille dollars. Kosciusko étoit entré au service des Etats-Unis, comme colonel des ingénieurs, au mois d'Octobre 1776, et il y resta jusqu'à la fin de la guerre.,

Conseil des 500. — Fin de la Séance du 11.

Eschaffériaux fait adopter les quatre derniers titres de la résolution sur l'organisation dans les colonies du régime constitutionnel. La principale disposition porte, que les déportés des colonies, résidant en pays neutre ou allié, pourront rentrer en Europe sur le territoire françois. Le Directoire pourra les autoriser à

retourner dans la colonie de laquelle ils ont été déportés. Tous les déportés quelconques pourront rentrer dans leur premier domicile à la paix. Le séquestre mis sur leurs biens sera levé.

On annonce la mort du représentant Ligeret, membre des anciens.

Séance du 12. — Des objets d'administration intérieure peu importans ont occupé la plus grande partie de cette séance. Favard a présenté un projet de résolution sur la succésibilité des enfans naturels, qui a été ajourné. Le conseil s'est ensuite formé en comité général, pour délibérer sur la résolution rejetée par les Anciens, relativement aux 60 liv. d'indemnités accordées aux membres du corps législatif, en remplacement du droit de contre-seing.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 15 Novembre.

On a eu peu d'exemple de brouillards aussi épais que celui qui a couvert hier Paris pendant une grande partie de la journée. La ville sembloit comme engloutie dans une nuée remplie d'émanations fétides, et principalement de matières sulphuriques et acides, qui affectoient à-la-fois l'odorat et la vue, et laissoient à peine dans l'atmosphère assez d'air vital pour une pénible respiration. Il sera curieux de connoître les résultats de l'analyse que les chimistes n'auront pas manqué d'en faire. Dès les quatre heures, les brumes devinrent assez denses pour qu'on ne pût porter la vue qu'à quelques pas de rayon. Bientôt, elles devinrent tellement épaisses, que la lumière des verrières les plus éclatans disparut, et qu'on appercevoit à peine les flambeaux qu'on étoit obligé de porter à la main pour circuler dans les rues. L'atmosphère ne se dégagaa d'une manière un peu sensible que vers les onze heures du soir, le froid de la nuit ayant apparemment contribué à condenser assez les vapeurs et les particules dont il étoit impregné, pour les faire précipiter. — On sent bien qu'une obscurité si subite et si profonde surprenant une ville telle que Paris, et à l'heure où les rues étoient les plus fréquentées, a pu produire plus d'un malheur, et que les filoux n'ont pas manqué une occasion qui leur étoit si favorable. Aussi parle-t-on de beaucoup d'accidens que les soins de la police n'ont pu prévenir. Un homme qui marchoit près du Louvre, sur les bords de la Seine, s'est noyé, et peut-être ce malheur n'est il pas le seul de ce genre. Dans plusieurs endroits, des voitures dont les conducteurs n'ont pu éviter les bornes ou les parapets, ont été renversées; sur la place du Palais Egalité, la chute

d'un charriot a tué un homme et blessé un autre; enfin, beaucoup de vols ont été commis, et même, à ce qu'on dit, quelques assassinats. Sur la place du Louvre, des femmes ont été dépouillées; mais on est parvenu à arrêter les coupables.

Buonaparte a accepté le commandement de l'armée d'Angleterre; mais il ne s'y rendra qu'après le congrès.

On établit un télégraphe de Strasbourg à Paris, de manière qu'en moins de 36 heures, le gouvernement aura connoissance de toutes les opérations du congrès de Rastadt.

L'administration générale des subsistances militaires est renouvelée. On compte parmi les intéressés, Fouché (de Nantes), Real, Tallien, Gatteaux, Rouffelin.

De Vienne, le 15 Novembre.

Le comte d'Apala, qui résidoit ici depuis 16 ans, en qualité de chargé d'affaires de la république de Raguse, vient d'être nommé ministre de la même république près de notre cour. Il a présenté le 8 de ce mois, à S. M. ses nouvelles lettres de créance.

De la Haye, le 12 Novembre.

Le citoyen de Goes, de retour de Madrid, a prêté serment avant-hier en qualité de secrétaire de la commission des affaires étrangères.

Notre assemblée nationale s'occupe maintenant des finances. L'objet le plus essentiel étant le rétablissement de la marine, il a été proposé d'établir de nouvelles impositions, entre autres une taxe sur les cheminées, sur les fenêtres etc. L'assemblée a aussi arrêté qu'il seroit entamé une négociation avec l'Angleterre pour l'échange des prisonniers. Il est décidé qu'un conseil de guerre sera formé incessamment pour examiner la conduite de l'amiral Winter et des autres chefs de la flotte.

Suivant les lettres de Lisbonne, il se traite de grands objets entre cette cour & le cabinet Britannique. Le comte de Pomero, ministre de la justice, doit se rendre à Londres en qualité d'ambassadeur, pour mettre la dernière main aux arrangemens qui doivent être pris. L'on ignore encore si le cabinet de Lisbonne persistera dans son refus de ratifier le traité de paix conclu avec la France. L'on raconte que le courrier, qui portoit ce refus à Paris, n'a pas été plus loin que Madrid. Le prince de la Paix ayant été informé par l'ambassadeur de Portugal de l'objet de sa mission, jugea à propos de le renvoyer à Lisbonne. Des ordres furent ensuite donnés de retirer toutes les troupes espagnoles qui se trouvoient sur les frontières du Portugal, & le ministre de cette cour fut traité de la manière la plus amicale. Cette conduite a engagé le cabinet de Lisbonne à déclarer le Prince de la Paix, cousin de la Reine de Portugal, à cause de son mariage avec la fille de l'infant Don Louis, & à

lui faire présent de la principauté d'Evora al Monte. L'on a fait en même tems rentrer dans leurs garnisons les troupes qui étoient sur les frontières de l'Espagne.

De Rastadt, le 19 Novembre.

M. le comte de Preysing, ministre de Bavière, est arrivé aujourd'hui ici. Mrs. les comtes de Metternich et de Lehrbach sont attendus d'un moment à l'autre.

Les plénipotentiaires françois, Treilhard et Bonniers d'Arco, n'ont amené avec eux que deux secrétaires.

Le nombre des députés des états de l'Empire qui arrivent presque à toute heure, est plus considérable qu'on ne le croyoit; il augmentera encore, à en juger par la quantité de logemens qui sont arrêtés.

Des Deux-Ponts, le 19 Novembre.

Les canoniers françois qui étoient dans nos environs, se sont mis en route sur Trèves, où il doit se rassembler un grand nombre de troupes. On les dit destinées pour les côtes.

Des Bords du Mein, le 19 Novembre.

Nous venons de recevoir la triste nouvelle de la mort d'un grand souverain.

Une feuille allemande donne l'aperçu suivant, sur les pertes que la maison d'Autriche éprouve, et les compensations qu'elle acquiert par le traité de paix conclu avec la France.

L'Autriche cède à la France: 1^o. Les dix provinces des Pays-Bas catholiques, offrant en étendue 537 milles carrés; en population, 2 millions 550 mille habitans, en revenus 6 millions, 275 mille florins d'Allemagne. Sur ces revenus, les états prélevoient 3 millions pour les intérêts de 95 millions d'emprunts contractés & hypothéqués sur le pays. Vienne recevoit donc annuellement des Pays-Bas, la somme nette de 3 millions 275 mille florins d'Empire. — 2^o. La Lombardie autrichienne & le Duché de Mantoue, offrant une étendue de 192 milles carrés; une population d'un million 144 mille 188 habitans; un revenu de 3 millions 500 mille florins, rendus net à Vienne. — 3^o. Le Brigaou, cédé au Duc de Modène, a une étendue de 59 mille carrés, une population de 155 mille habitans; les revenus nets sont de 205 mille florins. — *Somme totale de la cession: 784 milles carrés, 3.849.188 habitans, 6.975.000 florins de revenus.*

La maison d'Autriche acquiert en dédommagement: Venise & ses lagunes, le Padouan, la Polesine, la partie du Verone au de-là de l'Adige, le Vicentin, la marche de Treviso, le Bellunese, l'Istrie, la Dalmatie, enfin les deux tiers des états Vénitiens en Italie, formant en étendue 541 milles carrés; en population, 1 million 759 mille 333 habitans; en revenus, 5 millions de florins.

La perte effective pour l'Autriche est donc, en étendue de 243 milles carrés, en population de 2.089.855 habitans; en revenus de 1.975.000 flor. d'Allem. Mais cette perte est bien compensée par le nouvel arrondissement que l'Autriche acquiert & par les avantages importants qui dérivent de la position des pays qui lui sont cédés.

* * * Quelqu'un qui veut partir pour Bâle sous 5 jours, voudroit trouver un compagnon de voyage, ou une place dans une voiture, pour s'y rendre à frais communs; s'adresser au Bureau de ce Journal.